

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 1^{er} décembre 1959.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1960, CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EN PREMIÈRE LECTURE, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

TOME I

SECRETARIAT D'ETAT AUX AFFAIRES ECONOMIQUES

Par M. Jacques GADOIN

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajoux, Jean Bardol, Beloucif Amar, Jean Bène, Auguste-François Billiémaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Omer Capelle, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Gueroui Mohamed, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Jacques Marette, Pierre-René Mathey, Roger Morève, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Raymond Pinchard, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 300, 328 (annexe 12), 339 (tome II, annexe V) et in-8° 68.
Sénat : 65 et 66 (tome III, annexe 11) [1959-1960].

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les transformations structurelles du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques	3
1. — Les services supprimés.....	4
2. — La réorganisation du Ministère des Finances et des Affaires économiques	6
II. — Les recensements	7
1. — Le recensement démographique.....	7
2. — Le recensement industriel.....	9
3. — Le recensement général agricole.....	11
III. — Les relations économiques extérieures	12
1. — Le commerce extérieur.....	12
A) Les éléments chiffrés du rétablissement de notre commerce extérieur.....	13
B) Influence du taux de change.....	17
C) Les effets de la conjoncture.....	20
D) Les gains structurels.....	27
E) Les échanges agricoles.....	31
F) Quelle peut être l'évolution à court terme ?.....	32
2. — Les subventions pour l'expansion économique à l'étranger..	34
A) Les foires à l'étranger.....	34
B) Le Centre national du commerce extérieur.....	36
C) Les garanties de prix.....	37
3. — L'intégration économique européenne et le retour au libre-échange mondial.....	37
A) L'accélération des étapes de mise en œuvre du Marché commun.....	37
B) L'évolution vers le libre-échange international.....	39
C) Peut-on concilier l'intégration économique européenne et le retour au libre-échange mondial ?.....	42
IV. — Le Fonds d'encouragement à la production textile	45
Conclusion	47
ANNEXE I	
Evolution de la balance commerciale de la France.....	50
1. — Evolution générale du commerce avec les pays étrangers en 1957, 1958 et 1959 (9 premiers mois).....	50
2. — Evolution des principaux postes à l'exportation.....	51
3. — Evolution des principaux postes à l'importation.....	51
4. — La balance commerciale de la France avec l'étranger durant les dix premiers mois de 1959.....	52
ANNEXE II	
Subventions allouées de 1955 à 1959 par le Fonds d'encouragement à la production textile.....	53 à 55

Mesdames, Messieurs,

La Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné le budget du Ministère des Finances et des Affaires économiques (III. — Affaires économiques) et évoqué à ce propos un certain nombre de problèmes économiques.

Sur le plan financier, elle a simplement constaté que les crédits de paiement ouverts au titre de ce budget qui s'élevaient en 1959 à la somme de 465.275.920 NF, n'atteignent plus en 1960 que 178.196.532 NF, en diminution de 287.079.388 NF.

Quant aux autorisations de programme, elles s'élevaient en 1959 à 53.934.000 NF et se trouvent réduites pour 1960 à 1.580.000 NF, en diminution de 52.354.000 NF.

Ce budget a été très sérieusement réduit en raison des dispositions prises par le Gouvernement pour les garanties de prix à l'exportation dont les crédits ont été diminués de 250.000.000 NF.

*
* *

I. — Les transformations structurelles du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques.

L'organisation administrative du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques a été modifiée par deux décrets du 4 février 1959, le premier portant fusion du Commissariat général du Plan de Modernisation et d'Equipeement et du Commissariat général à la Productivité, le second portant suppression de la Direction de la coordination et des Entreprises nationales.

Par ailleurs, une nouvelle répartition des attributions entre le Ministre des Finances et des Affaires économiques et le Ministre de l'Industrie et du Commerce (décret n° 59-1321 du 12 novembre 1959) a entraîné une transformation fondamentale du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques. (Décrets n°s 59-1324, 59-1325 et 59-1326 du 17 novembre 1959 ; J. O. du 22 novembre.)

1° LES SERVICES SUPPRIMÉS

A. — *La fusion du Commissariat général du Plan de modernisation et d'équipement et du Commissariat général à la productivité.*

Aux termes du décret n° 59-254 du 4 février 1959, le Commissariat général du Plan de modernisation et d'équipement et le Commissariat général à la productivité sont fusionnés en un Commissariat général du Plan d'équipement et la productivité, qui relève du Ministre des Finances et des Affaires économiques.

Cette fusion est présentée comme « une mesure de rationalisation administrative et d'allégement de l'appareil de l'Etat entrepris par le Gouvernement ».

Il est indiqué, par ailleurs, que l'action menée par le Commissariat général à la productivité a permis de créer, tant dans le secteur privé qu'au sein des administrations publiques, un climat favorable à la recherche de méthodes plus modernes de gestion et d'organisation, et le rapport précédant le décret ajoute : « L'importance et la qualité des résultats obtenus ne sauraient imposer le maintien définitif de l'organisation antérieurement conçue. Si l'intervention de la puissance publique dans un domaine naturellement ouvert aux initiatives privées se justifiait au premier chef pour ranimer l'esprit de modernisation des chefs d'entreprises, cette intervention devait normalement perdre de son ampleur lorsqu'une vitalité suffisante aurait été rendue à l'initiative privée. Les efforts aujourd'hui déployés pour la recherche de méthodes plus rationnelles et plus efficaces autorisent une plus large confiance dans l'action spontanée des entreprises.

« Au surplus, l'épuisement des crédits d'origine extra-budgétaire affectés au fonds national de productivité devait considérablement limiter, à partir de l'année 1959, les moyens d'action du commissariat en matière de subventions et de prêts ».

Il semble, en effet, que la disparition des crédits d'origine extra-budgétaire (contre-valeur des crédits d'aide américaine obtenue dans le cadre de l'amendement Blair-Moody) n'ait pas peu contribué à la suppression du Commissariat général à la productivité en tant qu'organisme indépendant.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan voudrait savoir, dans le cadre de l'examen du budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques, *quelles ont été les conclusions de la Commission prévue à l'article 3 du décret du 4 février 1959 et comment, en pratique, la fusion des deux commissariats généraux a été opérée.*

Le Commissariat général à la productivité avait, en effet, été chargé, indépendamment de sa mission propre, d'exercer les attributions de l'ancienne Direction des Programmes économiques.

Votre Commission désirerait savoir quelle est, en fait, la situation actuelle, *s'il y a véritablement disparition totale des services du Commissariat général à la productivité au Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques et quelles modifications ont été opérées au Commissariat général du Plan en raison de l'apport des compétences du Commissariat général à la productivité.*

B. — *La suppression de la Direction de la coordination économique et des Entreprises nationales.*

Aux termes du décret n° 59-255 du 4 février 1959, la Direction de la coordination économique et des Entreprises publiques au Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques est supprimée. Cette suppression est présentée comme un allègement des structures administratives en vue d'une efficacité accrue. L'exposé des motifs du décret précise en effet :

« Indépendamment du contrôle des entreprises nationales qu'elle exerce par l'intermédiaire du corps des contrôleurs d'Etat — lesquels relèvent également de la direction du budget et de la direction du Trésor au ministère des Finances — cette direction assume des tâches de coordination qui se rattachent à la compétence de nombreuses autres cellules administratives.

« Une redistribution complète de ces tâches et la mise au point d'un dispositif souple, qui laisse les contrôleurs d'Etat en particulier

à la disposition du secrétaire d'Etat aux Affaires économiques pour l'exercice de ses attributions, conduiront à une organisation plus rationnelle. »

Le décret du 4 février 1959 précise, par ailleurs, que « les conditions d'application seront fixées après avis d'une Commission spécialement instituée sous l'autorité du Ministre des Finances et des Affaires économiques ».

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan désirerait, en ce qui concerne la suppression de cette direction, connaître l'avis de la Commission précitée, et savoir comment, en pratique, s'est effectivement traduite la mesure de suppression édictée.

2° LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Une réorganisation du Ministère des Finances et des Affaires économiques vient d'être effectuée par les décrets des 12 et 17 novembre 1959. (J. O. 22 novembre 1959.)

Sous l'autorité du Ministre des Finances et des Affaires économiques, trois Secrétariats d'Etat ont les attributions suivantes :

— *un Secrétariat d'Etat aux Finances* chargé essentiellement du budget ;

— *un Secrétariat d'Etat au Commerce intérieur* qui a compétence en ce qui concerne la distribution commerciale, les circuits commerciaux et les prix et dispose, d'une part, de la direction générale des prix et des enquêtes économiques et, d'autre part, d'une grande partie de la direction du commerce intérieur du Ministère de l'Industrie ;

— *un Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques extérieures* qui a pour attributions principales les relations économiques avec les Etats de la Communauté, les pays étrangers et les institutions internationales ;

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques extérieures dispose de la direction des Relations économiques extérieures et du service des Affaires économiques de la France d'Outre-Mer. En outre, certains services de l'Office des Changes lui seraient également rattachés et il pourrait utiliser le concours de la direction des Affaires économiques du Ministère des Affaires étrangères.

Cette nouvelle organisation administrative rencontre la pleine adhésion de votre Commission des Affaires économiques et du Plan qui a toujours considéré qu'un regroupement des services du Commerce extérieur faciliterait l'action gouvernementale en ce domaine. D'ailleurs, à de nombreuses reprises, le Parlement et notamment le Conseil de la République, avait réclamé la réalisation de cette réforme. Quant à la création du Secrétariat d'Etat au Commerce intérieur rattaché au Ministère des Finances, elle apparaît également comme un effort de rationalisation.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan souhaite cependant que, sous l'égide du Ministère des Finances, l'action du nouveau Secrétariat d'Etat ne soit pas limitée par des directives où les préoccupations financières, importantes certes, l'emporteraient d'une manière générale sur les préoccupations économiques.

II. — Les recensements.

1. — LE RECENSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Les recensements généraux de la population ont été exécutés régulièrement tous les cinq ans (aux années se terminant par 1 ou 6) depuis le début du XIX^e siècle jusqu'en 1946, avec de rares exceptions (recensement de 1871 repoussé en 1872, recensements de 1916 et 1941 supprimés).

Depuis 1946, le rythme en est devenu irrégulier ; malgré l'urgence de prendre un point de repère en 1951 comme l'aurait voulu la tradition en raison du caractère exceptionnel de l'année 1946 (séquelles de la guerre, reconstruction en cours, etc.), les crédits nécessaires n'ont été accordés à l'I. N. S. E. E. qu'à la fin de 1953, de sorte que le dernier recensement a été exécuté le 10 mai 1954.

Au-delà d'un pur dénombrement ayant pour objectif d'arrêter la population *légale* de chaque commune, pour l'application des textes législatifs, le recensement de 1954 a apporté une quantité d'informations démographiques et économiques devenues indispensables et jamais atteintes jusque là, surtout sur le plan régional :

- démographiques : mise au point sur la structure de la population française, l'évolution de la natalité, de la mortalité, des migrations intérieures, etc. ;
- économiques : mise au point sur la population active de chaque branche, sur la situation du logement, etc.

Le recensement de 1954 a été le point de départ d'une série de perspectives, de prévisions à long terme indispensables à l'orientation des 3^e et 4^e plans et plus généralement, de la politique économique et sociale, de l'activité des grandes entreprises publiques et privées.

- prévisions de population par âge (évolution des effectifs scolaires, des régimes de retraites, etc.) ;
- prévisions de population active (politique de l'emploi) ;
- prévisions de besoins en logements ;
- prévisions des consommations liées aux individus et aux ménages, etc.

Le recrutement de 1954 a été la source de la documentation utilisée dans les travaux des comités locaux d'expansion ou d'aménagement et dans la préparation des programmes d'action régionale.

Perspectives pour le futur recensement.

Compte tenu du calendrier de ses autres grands travaux et de la modernisation de son équipement mécanographique (matériel électronique) actuellement à l'étude, le futur recensement *pourrait être effectué par l'I. N. S. E. E. en 1962.*

Cette date ne devrait pas être repoussée :

— après huit années, la plupart des communes éprouveront le besoin de faire le point. Dès maintenant, nombreux sont les élus locaux qui ont entrepris une action pour obtenir un recensement ;

— la plupart des pays effectueront leur recensement en 1960 ou 1961, conformément aux recommandations des Nations Unies ;

— la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas font le leur dans les prochains mois, l'Italie en 1961. *Dans le cadre de l'application du traité de Rome*, il serait fâcheux que la France ait un recensement trop éloigné de ceux de ses partenaires. A l'heure actuelle, les administrations françaises ne peuvent pas fournir aux Communautés européennes en matière de population, et surtout de population active, des informations aussi détaillées et récentes que celles des cinq autres pays ; si le recensement était repoussé au-delà de 1962, leur gêne serait accrue ;

— la détérioration progressive des résultats de 1954, faute de pouvoir les tenir à jour, notamment en matière de statistiques professionnelles et de statistiques régionales, oblige à prendre un nouveau point de repère, surtout pour faire le bilan de l'action régionale et pour l'orienter. A cet égard 1962 serait le dernier délai permettant de disposer à temps d'une documentation nouvelle pour la préparation du 5^e plan.

L'exécution du recensement en 1962 demanderait une décision de principe à l'occasion de la préparation du budget de 1961.

Votre Commission des affaires économiques et du Plan estime qu'on a déjà trop tardé en repoussant à 1962 le recensement démographique. Elle demande au Gouvernement de lui donner l'assurance que ledit recensement sera bien effectué en 1962 et qu'en conséquence des crédits affectés à cet objet seront prévus dès 1961.

2. — LE RECENSEMENT INDUSTRIEL

Lors de l'examen du budget de 1957, le Parlement avait été appelé à voter un crédit de 100 millions destiné à marquer le principe de l'opération de recensement industriel et à permettre d'engager les frais préparatoires, notamment d'impression et d'envoi des questionnaires. En 1958, un crédit de 87.141.000 francs fut ouvert pour le même objet.

Le montant total de la dépense devait atteindre 615 millions de francs et être réparti de la façon suivante :

1957	100 millions.
1958	315 millions.
1959	200 millions.

L'opération devait être conduite conjointement par l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Service des Etudes économiques et financières du Ministère des Finances et les Organismes professionnels.

Nous n'ignorons pas que la mise au point de l'avant-projet de questionnaire a été achevée le 30 octobre 1957. Or, si durant l'année

1958, la réalisation du recensement industriel fut évoquée à deux reprises, aucune décision ne fut prise. Il en fut de même en 1959 quoique le chapitre 34-33 (Travaux de recensement) ait fait l'objet d'un report, de 1958 à 1959, de la somme des crédits antérieurement votés, soit 187.141.000 francs (arrêté du 30 octobre 1959, J. O. du 3 novembre, pages 10447 et 10456). Quant au budget de 1960, il ne comporte pas de dotation pour le chapitre 34-33.

Or, dès le mois d'avril 1959, M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques avait insisté auprès de M. le Ministre des Finances sur le caractère d'urgence d'un recensement général de l'industrie et avait déclaré nécessaire l'exécution de ce recensement en 1960.

Lors de l'examen du budget de 1957, le Conseil de la République avait indiqué au Gouvernement qu'il entendait suivre avec un intérêt particulier la réalisation du recensement industriel et être informé de ses résultats.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan ne peut que déplorer *la négligence du Gouvernement en ce domaine*. La politique d'aménagement du territoire et de développement des économies régionales ne peut être menée à bien que si les pouvoirs publics et les organismes intéressés disposent de renseignements valables sur la structure et l'équipement des établissements, sur les courants d'échanges qui s'établissent entre eux, sur les flux des marchandises qu'ils produisent, sur les mouvements des stocks et sur la productivité de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, les futurs plans de modernisation et d'équipement doivent également être basés sur une information statistique récente. Aussi votre Commission des Affaires économiques et du Plan demande au Gouvernement de lui donner *l'assurance que le recensement général de l'industrie sera réalisé en 1961, que les crédits existants (187.141.000 francs) seront reportés de 1959 à 1960 et seront utilisés dès l'an prochain pour permettre l'exécution des travaux préparatoires; qu'enfin les crédits complémentaires nécessaires à l'accomplissement du recensement industriel en 1961 seront inscrits au budget de ladite année*.

Si le Gouvernement ne pouvait lui donner une telle assurance, la Commission des Affaires économiques et du Plan serait amenée à demander au Sénat de voter contre le Titre III du budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques.

3. — LE RECENSEMENT GÉNÉRAL AGRICOLE DE 1954-1956

Les opérations de recensement agricole ont commencé en 1954 et se sont achevées en janvier 1957.

L'expérience a prouvé qu'un tel recensement devait être précédé d'une action de propagande auprès des agriculteurs et nécessitait la formation technique des enquêteurs et de leur encadrement.

D'une manière générale, on peut dire que le recensement a fourni des informations de qualité inégale en raison, précisément, des oppositions individuelles ou concertées rencontrées en cours de recensement et de l'insuffisante formation technique des enquêteurs, elle-même due à l'attribution trop tardive des crédits.

Quoi qu'il en soit, à la suite de ce recensement, ont été publiés :

- les caractéristiques générales des exploitations ;
- un tableau des caractéristiques moyennes des exploitations pour chaque département ;
- la répartition par département de la surface totale des exploitations selon l'importance de leur superficie et selon le mode de faire valoir ;
- la répartition par département des dépenses des exploitations agricoles selon leur nature ;
- enfin, doivent être publiés prochainement, un ensemble de tableaux concernant les communes de chaque département et un ensemble de tableaux qui mettent en évidence les disparités dans l'intensité ou dans la nature des systèmes de culture dans chaque département.

Par ailleurs, l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a prévu un recensement mondial de l'agriculture pour 1960 auquel doivent participer les partenaires de la France dans le Marché commun.

En fonction de tous ces éléments, *votre Commission des Affaires économiques et du Plan demande au Gouvernement s'il entend procéder au recensement agricole selon une périodicité régulière et à quelle époque il compte fixer le prochain recensement en ce domaine.*

III. — Les relations économiques extérieures.

1° LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Depuis six mois, de mai à octobre 1959, la balance de nos échanges avec les pays étrangers est bénéficiaire.

Qu'une telle situation soit étonnante, c'est ce que révèle l'examen des statistiques douanières : il faut remonter à 1955 pour trouver un solde mensuel créditeur ; seules les années 1925 et 1927 ont présenté un bilan excédentaire. L'importance et la persistance du phénomène enregistré en 1959 méritent donc que l'on examine avec soin les facteurs qui ont concouru à un résultat aussi satisfaisant, car la question est posée : s'agit-il d'une amélioration durable de notre balance commerciale ou nous trouvons-nous, à la faveur d'une conjoncture exceptionnelle, sur un de ces rares sommets qui émergent de la longue dépression de notre commerce extérieur ?

On a proposé pour rendre compte de ce renversement de tendance diverses explications. Pour les uns, le taux choisi pour la dévaluation a été la cause déterminante de la chute des importations comme du progrès de nos exportations. Pour d'autres, la stagnation économique en France, coïncidant avec la reprise générale dans le monde, aurait placé notre pays dans une conjoncture anormalement favorable. D'autres estiment enfin que l'éveil à l'exportation de nombreuses branches industrielles et le développement de nos productions nationales, notamment en matière d'énergie et de chimie, ont amorcé le redressement définitif de notre balance commerciale.

L'incidence de chacun de ces différents facteurs sur notre commerce extérieur est illustrée par l'évolution de nombreux secteurs économiques. Nous voudrions mettre en évidence et ces évolu-

tions et ces incidences, encore que l'attribution de telle avance ou de tel recul à tel facteur déterminé comporte une part d'arbitraire.

Ainsi, on peut disputer de savoir si la réduction de nos importations d'énergie est due au progrès de notre production nationale ou au ralentissement de l'activité constatée à partir de juillet 1958. La même incertitude se retrouve pour déterminer si l'amélioration du bilan des produits sidérurgiques est dû à notre stagnation économique, à la reprise des autres marchés ou à l'amélioration de prix résultant de la dévaluation.

Pour la commodité de l'exposé, il a été choisi de rendre responsable des évolutions constatées le facteur économique qui a paru jouer le plus grand rôle dans le secteur considéré. Une telle présentation correspond mieux d'ailleurs à la complexité de la situation économique française et internationale. Qu'une reprise économique puisse affecter les principaux pays industriels du monde et ne provoquer qu'un relèvement infime du cours des produits de base est en soi déroutant. Dans une conjoncture aussi contradictoire, le comportement des acheteurs et des vendeurs est donc moins simple que si, sur l'ensemble des marchés, la tendance était uniformément à la hausse ou à la baisse, à l'expansion ou à la récession.

Mais avant de tenter d'expliquer les modifications intervenues il faut prendre la mesure des faits.

*A) Les éléments chiffrés du rétablissement
de notre commerce extérieur.*

a) Les chiffres globaux :

Pour les sept premiers mois de 1958 (1 dollar = 493) :

Les importations s'étaient élevées à 1.248 milliards.

Les exportations s'étaient élevées à 911 milliards.

Le déficit s'élevait à 337 milliards.

Pour les sept premiers mois de 1959 (1 dollar = 493) :

Les importations s'étaient élevées à 1.069 milliards.

Les exportations s'étaient élevées à 1.027 milliards.

Le déficit s'élève à 44 milliards.

D'une année à l'autre, l'amélioration est, en sept mois, de 293 milliards.

Ce résultat est en soi remarquable ; la tendance récente est encore plus favorable puisque les quatre premiers mois de l'année ont été déficitaires, les six mois suivants excédentaires :

— 29 milliards en janvier.	+ 4,9 milliards en juin.
— 12 milliards en février.	+ 2 milliards en juillet.
— 15,4 milliards en mars.	+ 11,5 milliards en août.
— 8 milliards en avril.	+ 7,8 milliards en septembre.
+ 13,8 milliards en mai.	+ 9,8 milliards en octobre.

b) *Les résultats par groupements d'utilisation :*

(1 dollar = 493. — En milliards de francs.)

GROUPEMENT d'utilisation.	1 ^{er} SEMESTRE 1958			1 ^{er} SEMESTRE 1959			AMELIORA- TION du bilan.
	Impor- tation.	Expor- tation.	Bilan.	Impor- tation.	Expor- tation.	Bilan.	
Alimentation	130	105	— 25	111	89	— 22	+ 3
Energie, lubrifiant	323	59	— 264	274	47	— 227	+ 37
Produits bruts.....	305	95	— 210	244	109	— 135	+ 75
Produits manufacturés.....	488	652	+ 164	436	776	+ 340	+ 178
Dont demi-produits.....	223	294	+ 71	188	375	+ 187	+ 116
Equipement, industries.	189	160	— 29	168	145	— 23	+ 6
Equipement, agricul- ture	17	4	— 13	16,8	4,7	— 12	+ 1
Consommation	59	194	+ 135	62	251	+ 189	+ 55

L'amélioration la plus importante est donc intervenue sur le poste « produits manufacturés » malgré une libération assez générale de nos échanges.

c) *La tendance à plus long terme :*

Les chiffres du premier semestre 1959 seront mieux appréciés si l'on choisit pour référence l'année 1956. Le tableau ci-après confirme que le progrès enregistré sur les produits manufacturés n'est pas accidentel.

La montée en flèche des ventes d'automobiles, le niveau très satisfaisant des exportations de la sidérurgie et de la construction électrique contrastent heureusement avec le médiocre progrès du secteur « machines ». Sur ce poste, on enregistre d'ailleurs, malgré l'activité moyenne de notre industrie au deuxième trimestre 1959, un indice assez élevé des importations : 168 par rapport à 1956. Les raisons du faible volume des échanges agricoles seront analysées plus loin.

INDICE DE VOLUME	2 ^e TRIMESTRE 1959		1956
	Importations.	Exportations.	
Alimentation	84	94	100
Produits bruts	99	127	»
Energie	95	77	»
Produits manufacturés	109	159	»
Dont :			
Sidérurgie	121	152	»
Machines	168	121	»
Construction électrique	177	161	»
Autos, tracteurs	89	347	»

d) *Les progrès sur les principaux pays :*

Le redressement de nos échanges avec les Etats-Unis est certainement le phénomène le plus spectaculaire des sept premiers mois de l'année 1959.

En 1958 :

Les importations s'étaient élevées à.....	176 milliards.
Les exportations s'étaient élevées à.....	76 —
Bilan	— 100 —

En 1959, malgré l'allégement des restrictions, les résultats ont été les suivants :

Les importations s'élèvent à.....	121 milliards.
Les exportations s'élèvent à.....	127 —
Bilan.....	+ 6 —

La couverture de nos échanges avec les Etats-Unis était en 1955 (la meilleure année de notre commerce extérieur depuis la fin de la guerre) de 56,4 %. Elle était en 1956 de 42,3 %, en 1957 de 43,8 % et en 1958 de 70,8 %. Elle est, cette année, supérieure à 100 pour le premier semestre, qui est traditionnellement le plus mauvais de notre commerce avec ce pays.

Dans le cadre du *Marché commun* l'effort d'exportation est également des plus remarquables. Le bilan des échanges était en 1958 :

Importations	373 milliards.
Exportations	322 —
Bilan	— 51 —

Il est en 1959 :

Importations	355 milliards.
Exportations	401 —
Bilan	+ 46 —

Ces résultats doivent être fortement soulignés car la comparaison a été faite en francs rajustés (1 dollar = 493) alors que nos exportations se sont effectuées en 1959 à un indice de prix de l'ordre de 108 (base 100 en 1958), nettement inférieur au taux de dévaluation. D'autre part, la chute des importations est beaucoup moins vive qu'avec les Etats-Unis.

Avec l'*Allemagne*, la couverture de nos échanges était de 79 % en 1958 ; elle est de 100 % en 1959.

Si l'on additionne l'amélioration obtenue dans les pays du *Marché commun* et sur les Etats-Unis (97 et 106 milliards = 203) on retrouve l'essentiel de l'amélioration générale (+ 293).

C'est donc sur des marchés particulièrement appréciés que s'est effectué le plus clair de notre redressement commercial. Ce jugement est confirmé par les progrès enregistrés sur toute une série de pays à devises fortes : Suède, Canada, Danemark, Suisse, etc., cependant que baissaient nos ventes en Espagne, Grèce, Turquie, Brésil, Inde.

Seul le commerce avec la *Grande-Bretagne* connaît en 1959 une stagnation, d'ailleurs conforme à l'évolution de nos échanges avec ce pays depuis plusieurs années.

B) *Influence du taux de change.*

a) *Comme protection :*

Il existe toute une série de secteurs pour lesquels la libération des échanges apparaissait au début de l'année 1959 comme une redoutable aventure.

Sur ces postes, les faibles importations des premiers mois de l'année 1959 s'expliquent surtout par la hausse de prix que représente la dévaluation.

Les importations de tissus de coton sont tombées de 2,7 millions au premier semestre 1958 à 1,5 million au premier semestre 1959.

Les tissus de laine (l'invasion des tissus italiens était redoutée) ont baissé de 3,2 millions en 1958 à 2,9 en 1959.

Dans le domaine des cuirs, la très vive hausse des prix n'a pas suffi à compenser les baisses en volume et les importations de peaux et cuirs bruts sont passées de 7,9 milliards en 1958 à 5,2 milliards en 1959, celles des cuirs apprêtés de 3,5 milliards en 1958 à 4,2 milliards en 1959, soit au total de 11,4 milliards à 9,4 milliards.

En matière d'ameublement, où l'ouverture du contingent 3 % dans le cadre du Marché commun faisait craindre des importations quintuplées, on enregistre un très faible progrès :

1 milliard d'importation en 1958.

1,2 milliard d'importation en 1959.

Dans le domaine de la chimie, la libération des colorants n'a entraîné qu'une hausse très légère : 3,3 milliards en 1959 contre 3,2 milliards en 1958.

Les importations de produits organiques de synthèse que les services compétents estimaient devoir monter sont au contraire tombés de 14,4 milliards en 1958 à 12 milliards en 1959.

La dévaluation n'a pas été sans effet non plus sur la difficile pénétration sur le marché français des automobiles étrangères concurrentes des nôtres.

b) *Comme stimulant* :

Sur les mêmes tissus de coton l'exportation connaît une hausse sensible :

4,8 milliards au premier semestre 1958.

6,3 milliards au premier semestre 1959.

Il n'est pas jusqu'à la ganterie et la maroquinerie (qui prévoyaient des baisses d'exportation) qui aient connu de légères avances :

Ganterie 673 millions au premier semestre 1958.

772 millions au premier semestre 1959.

Maroquinerie ... 850 millions au premier semestre 1958.

1.050 millions au premier semestre 1959.

Pour l'ensemble des cuirs, dont on a rappelé la baisse d'importation, on enregistre une forte remontée des exportations : 16,6 milliards en 1958 à 23 milliards en 1959.

Les produits des industries diverses (jeux et jouets, matières plastiques, articles de bureau, parfumerie, bijouterie, instruments de musique, etc.) passent de 20 à 25 milliards.

Dans l'industrie chimique, les prévisions fondées sur le développement attendu des productions nationales donnaient comme exportations probables au cours du premier semestre 1959 : 75 milliards environ. Elles se sont élevées en fait, grâce à l'avantage de prix, à 82,5 milliards. Les progrès sont particulièrement vifs sur les organiques de synthèse qui passent de 9,2 à 13,2 milliards.

Sur les produits lainiers, l'avance est également remarquable en volume, mais elle n'est qu'imparfaitement reflétée par les chiffres exprimés en valeur :

51,8 milliards en 1959.

50,7 milliards en 1958.

En effet, les ventes se sont souvent effectuées à l'ancien prix et l'avantage de dévaluation a dû être pour l'essentiel consenti aux acheteurs étrangers.

Au fur et à mesure que les mois s'écourent, l'indice de prix à l'exportation s'élève et la hausse en volume se traduit mieux dans les résultats en valeur. Ainsi, à partir du mois de juin, le

niveau mensuel moyen des exportations de produits lainiers s'établit aux alentours de 10 milliards. C'est dans le cadre de cette industrie que l'on peut mieux analyser l'avantage résultant de la dévaluation. Il s'agit d'un secteur industriel normalement compétitif qui achète ses matières premières au prix mondial et les travaille dans des conditions satisfaisantes.

Par rapport à l'année 1958 pour les produits qui incorporent 60 % de main-d'œuvre, l'avantage est encore très sensible puisque les hausses de salaires n'ont pas dépassé 5 %. Dans la mesure où le coût de la main-d'œuvre ne se sera pas élevé du pourcentage de la dévaluation augmenté du glissement normal de la monnaie (2 %) enregistré dans l'ensemble des pays, l'industrie de la laine en France se trouvera dans une situation privilégiée ; elle pourra accroître la proportion de matières réexportées sous forme de produits lainiers (traditionnellement (50 %) et augmenter sa capacité de transformation.

c) Comme régulateur :

Le retour à un taux de change rajusté joint à la libération des échanges a produit un effet régulateur du marché extrêmement sensible sur les achats de matières premières. Les industriels qui, dans un passé récent, se défiaient de leur monnaie et utilisaient à plein leur possibilité d'approvisionnement à l'étranger, ont eu tendance, dès que la confiance en la monnaie fut revenue, à ajuster leurs achats aux besoins réels de leur industrie. Ce mouvement, déjà décelable au second semestre 1958 quand nos réserves de change furent reconstituées, prit une ampleur nouvelle après la dévaluation. La possibilité d'acheter au meilleur prix et au meilleur moment en une monnaie dont le taux ne constituait plus une subvention permanente à l'importation a liquidé les séquelles du bilatéralisme que l'existence du plan d'importation avait fait renaître.

Durant les sept premiers mois de 1958, il a été importé 158.000 tonnes de coton pour 59 milliards de francs.

En 1959 : 109.000 tonnes de coton pour 32 milliards de francs.

Or, l'activité de l'industrie cotonnière, qui est d'ailleurs en reprise, n'a été que très légèrement inférieure au cours du premier semestre 1959 à ce qu'elle fut dans la période correspondante de l'année 1958. Ainsi, en avril 1959, la production des filatures de coton a été de 24.918 tonnes contre une moyenne mensuelle de

27.375 tonnes pendant le deuxième trimestre 1958 et 24.748 tonnes durant l'année 1958. On mesure par ces chiffres l'ampleur de l'ajustement effectué par les industriels français pour réduire leurs achats au montant de leurs besoins. Il convient de souligner dès maintenant que les gains obtenus sur le coton ne sauraient indéfiniment se perpétuer et que les tonnages importés au deuxième semestre 1959 seront inévitablement plus élevés que durant les premiers mois de l'année.

Dans le cas du cuivre, il a été importé durant les sept premiers mois de 1958 131.000 tonnes pour 35 milliards de francs et, en 1959, 110.000 tonnes pour 36 milliards de francs.

La hausse du prix du cuivre masque la diminution en volume des importations qui est de l'ordre de 20 %, et qui paraît justifiable de la même explication que le phénomène constaté en matière de coton.

Dans ce secteur, l'ajustement s'est poursuivi au stade de la production des demi-produits de cuivre qui a baissé de 26.000 tonnes par mois au premier trimestre 1958 à 21.500 tonnes par mois au premier trimestre 1959. Cette diminution ne peut en effet s'expliquer autrement puisqu'elle coïncide avec une augmentation des exportations de ces produits et le maintien de l'activité de l'industrie électrique, principale utilisatrice.

C. — *Les effets de la conjoncture.*

Il est difficile de porter un jugement sur le niveau d'activité en France par rapport aux autres pays industriels car le terme de comparaison choisi est généralement le premier semestre 1958 qui fut anormalement favorable pour notre économie.

Le choix d'une autre référence, par exemple le début de l'année 1957, montrerait qu'en avril-mai 1959 la production industrielle en France est restée par rapport à celle de l'Allemagne dans la même situation qu'il y a dix-huit mois. Les courbes ont simplement évolué de manière divergente entre septembre 1957 et juin 1958. Néanmoins, le comportement des opérateurs est différent selon que l'activité progresse brusquement ou non et, à cet égard, la remontée en France paraît moins vive que celle des

autres pays. C'est pourquoi, même si finalement la reprise devait s'effectuer en France comme ailleurs dans les mois à venir, le décalage, plus ressenti que réel, entre notre réanimation économique et celle des marchés étrangers explique toute une série de mouvements de notre commerce extérieur. En particulier, le bas niveau d'importation d'énergie, de matières premières et d'équipement est en partie imputable à ce phénomène ainsi que la très vive progression des ventes de demi-produits.

a) *Sur les demi-produits :*

On sait l'importance que tiennent dans le commerce extérieur français les exportations de demi-produits. Il n'est donc pas étonnant que les modifications intervenues dans le commerce des produits sidérurgiques aient fortement contribué au rétablissement de notre équilibre commercial.

Les importations de produits sidérurgiques se sont élevées pour le :

1 ^{er} semestre 1958	à	69,2 milliards.
1 ^{er} semestre 1959	à	38,9 —

Cependant que les exportations progressaient comme suit :

1 ^{er} semestre 1958.....	120,8 milliards.
1 ^{er} semestre 1959.....	164,1 —

Le bilan s'établit donc pour le :

1 ^{er} semestre 1958.....	+ 51,6 milliards.
1 ^{er} semestre 1959.....	+ 125,2 —

On a pu attribuer le développement des produits sidérurgiques tantôt à l'avantage de prix tantôt à la menace de grève aux Etats-Unis. Si ces facteurs sont effectivement intervenus pour stimuler certaines ventes, le mouvement général est manifestement imputable à la conjoncture économique mondiale. En effet, au mois de septembre dernier, la sidérurgie française avait pris la décision de réduire progressivement son taux d'activité étant donné la baisse des demandes intérieures ; au même moment, le marché mondial s'améliorait nettement. La reprise était très vive aux Etats-Unis. Dans les autres pays, les stocks se reconstituaient.

On avait noté au cours de l'année 1958 que la consommation d'acier avait moins baissé que les ventes correspondantes de produits sidérurgiques : ce qui indiquait un déstockage assez général. Dès la fin de l'année, on constate une forte augmentation des commandes, notamment des pays nordiques et de la Suisse.

L'évolution des exportations vers l'étranger est la suivante :

291.000 tonnes ...	2 ^e trimestre 1958 (moyenne mensuelle).
324.000 tonnes ...	3 ^e trimestre 1958 (moyenne mensuelle).
450.000 tonnes ...	4 ^e trimestre 1958 (moyenne mensuelle).
428.000 tonnes ...	1 ^{er} trimestre 1959 (moyenne mensuelle).
650.000 tonnes...	en avril 1959.
546.000 tonnes...	en mai 1959.

La décomposition par pays montre que les exportations vers la C. E. C. A. et vers les pays tiers n'ont pas été profondément modifiées par la grève aux Etats-Unis.

En 1958, il avait été exporté 1,5 million de tonnes vers la C. E. C. A. et 2 millions de tonnes vers les pays tiers.

En 1959 (1^{er} trimestre 1959), moyenne mensuelle 171.000 tonnes vers la C. E. C. A. et 216.000 tonnes vers les pays tiers.

Un mouvement parallèle est relevé à l'importation conformément à l'évolution de la demande interne :

1^{er} trimestre 1958 : 193.000 tonnes (moyenne mensuelle).

1^{er} trimestre 1959 : 109.000 tonnes (moyenne mensuelle).

Ainsi le taux de marche de la sidérurgie française a été maintenu, malgré une demande intérieure très affaiblie, grâce au développement des exportations et au ralentissement des importations. Au premier semestre 1959, malgré les modifications de notre commerce extérieur, la production sidérurgique a été sensiblement identique à celle du premier semestre 1958 (— 9.000 tonnes) : la production du mois de juillet indique une progression de 6 %.

Les autres demi-produits.

Les exportations de demi-produits non ferreux progressent de 5,2 à 8,8 milliards de francs, alors que les importations tombent de 2,5 à 2,2 milliards de francs.

Les exportations de la première transformation d'acier passent de 21,4 à 25,8 milliards de francs, tandis que les importations tombent de 4,7 à 3,4.

Pour les raisons indiquées précédemment, les mouvements en volume enregistrés sur les demi-produits textiles, notamment les peignés de laine, ne sont pas reflétés dans les évolutions en valeur.

b) *Sur les biens d'équipement :*

La relative faiblesse de la demande intérieure est la cause principale du bas niveau des importations de biens d'équipement. Pour ces matériels, en effet, qui sont il est vrai moins affectés que d'autres secteurs économiques par les mesures de libération des échanges, la considération de prix n'est pas déterminante. L'avantage résultant de la dévaluation, en partie compensée par les abaissements de droits de douane, n'assure donc pas une protection aussi efficace que dans le domaine des biens de consommation. Il suffit de rappeler la vive hausse des importations de biens d'équipement des années 1956 et 1957, au moment du plus grand essor économique, pour comprendre que la baisse des achats à l'étranger de biens d'équipement est un phénomène purement conjoncturel.

Les importations de biens d'équipement se sont élevées au premier semestre 1958 à 189 milliards et à 168 milliards pour les six premiers mois de 1959. Elles se décomposent comme suit :

	PREMIER semestre 1958.	PREMIER semestre 1959.
Articles métalliques divers.....	31	27
Machines textiles, etc.....	23,5	23,2
Machines agricoles.....	14,2	14,2
Machines-outils	26,6	25,7
Matériel de précision.....	18,7	19,8
(Donc machines de bureau).....	6,7	9,1
Matériel électrique.....	22,7	23

La seule hausse constatée porte sur les machines de bureau qui étaient strictement contingentées en 1958 et dont la production en France est traditionnellement très insuffisante. Au reste, ces achats ne sont pas liés au niveau d'activité économique. Il serait dangereux de croire que ces importations resteraient à ce niveau dans les mois qui viennent si devaient se confirmer les intentions d'investissements en hausse manifestées par les industriels à la récente enquête de l'I. N. S. E. E.

Mais la conjoncture n'a pas été suffisamment exceptionnelle pour provoquer la hausse générale de nos exportations de biens d'équipement (comme ce fut le cas après la guerre de Corée pour les machines-outils).

Exportations de biens d'équipement.

	PREMIER semestre 1958.	PREMIER semestre 1959.
Produits de fonderie.....	6,7	6,5
Articles métalliques divers.....	6,3	6,5
Matériel de grosse et moyenne mécanique.....	22,4	24,9
Machines textiles	10,2	9,9
Matériel (Mines, Travaux publics, Sidérurgie).....	7,9	7,6
Machines agricoles.....	2,9	3,9
Machines-outils	7,1	8,5
Matériel de précision.....	16,3	17
	79,8	84,8

Le faible progrès de 5 milliards enregistré sur les exportations de matériel non électrique ne semble pas dû à la conjoncture. Il est imputable pour plus de la moitié à quelques postes très particuliers : le matériel frigorifique et les machines à statistiques.

Les exportations de matériel électrique passent de 21 à 30 milliards.

Les sorties douanières en progrès reflètent les efforts poursuivis par cette branche industrielle depuis plusieurs années. La moyenne annuelle des exportations est ainsi passée en quatre ans de 30 milliards, qui paraissait être un palier, à 60 milliards en 1959 (Evaluation).

Etant donné le décalage existant entre la passation des contrats et les passages en douane, il serait imprudent de croire que l'industrie électrique a profité de l'actuelle conjoncture. C'est plutôt dans la diminution des investissements publics en 1957 qu'il faut rechercher les causes de ces exportations accrues. Depuis le début de l'année 1959, au contraire, le rythme des commandes obtenues pour le gros matériel électrique a baissé alors que, par ailleurs, le volume total des commandes enregistrées par les pays concurrents semble s'élever. Il y a là un phénomène sérieux dont l'explication est difficile à donner. Cependant, comme les principaux marchés sont enlevés par entreprises internationales très importantes : Siemens, A. E. G., Brown et Boveri, English Electric, General Electric, etc., on peut se demander si ces firmes n'acceptent pas de consentir des prix très bas à l'exportation afin d'utiliser une capacité de production devenue supérieure aux possibilités d'achat globales. Si cette interprétation s'avérait exacte, la structure de nos entreprises de matériel électrique pourrait être, dans l'avenir une cause de faiblesse sur les marchés à l'exportation et un danger grave à l'intérieur, dès lors que les commandes des grandes entreprises nationalisées et de l'Etat cesseraient d'être en fait réservées, pour l'essentiel, à l'industrie nationale.

c) *Sur les produits bruts :*

Les importations de produits bruts.

	PREMIER semestre 1958.	PREMIER semestre 1959.
Importations	305	244
Exportations	95	109
Bilan	— 210	— 135

L'incidence de la conjoncture sur ces importations est peut-être moins importante qu'on ne le croit généralement. La dévaluation jointe à la libération des échanges, le prix des matières premières et le développement de la production nationale ont joué dans ce phénomène un rôle non négligeable.

Particulièrement net à cet égard, le cas du coton (importations : 51 milliards en 1958 et 29 milliards en 1959) a déjà été évoqué, ainsi que celui des peaux dont les importations tombent également de 8 à 5 milliards.

La baisse enregistrée sur la laine et les peaux lainées (en 1958 : 82 milliards et en 1959 : 71 milliards) a coïncidé avec la reprise de l'industrie lainière.

A cause de la dévaluation, les industriels ont été incités à utiliser par priorité les peignés qu'ils avaient stockés à la suite de la mévente du deuxième semestre 1958 ; d'autre part, les prix de la laine, bien qu'ils fussent en hausse par rapport à novembre 1958, étaient plus bas qu'au premier semestre 1958 ; ainsi les importations de laine ont baissé dans les cinq premiers mois de 1958 de 80.000 tonnes à 74.000 tonnes, soit une diminution inférieure à 10 %, alors que la baisse en valeur était de 45 milliards à 37 milliards, soit plus du double en pourcentage.

Les importations de bois baissent de 15 à 12 milliards, mais cette diminution correspond à un accroissement des coupes de bois en France ; les services forestiers semblent avoir accédé en partie aux demandes des utilisateurs industriels, notamment papetiers, visant à une exploitation plus rationnelle et plus rapide de nos ressources nationales.

Il reste que, malgré ces explications touchant à la dévaluation ou à des phénomènes particuliers, l'ampleur de la réduction de nos importations de produits bruts ne saurait être comprise sans référence au faible niveau d'activité économique du premier semestre 1959.

Il convient de rappeler en effet que l'industrie cotonnière, pourtant en reprise, a moins consommé de matières premières que durant la période correspondante de 1958.

d) *Sur l'énergie :*

Les importations d'énergie ont diminué plus sensiblement qu'il n'était prévu, principalement sur les combustibles minéraux solides.

Les importations de ce poste avaient été :

En 1956, de 19 millions de tonnes pour 177 milliards de francs.

En 1957, de 22 millions de tonnes pour 230 milliards de francs.

En 1958, de 16 millions de tonnes pour 192 milliards de francs.

Il était prévu pour 1959, 14 millions de tonnes pour 162 milliards de francs.

Or, la diminution a été beaucoup plus forte :

1^{er} semestre 1958..... 105 milliards de francs.

1^{er} semestre 1959..... 73 milliards de francs.

Pendant le même temps, les importations de pétrole brut restaient stables. Elles étaient, en moyenne mensuelle, de 2.339.000 tonnes pour le deuxième trimestre 1958 ; 2.360.000 tonnes pour l'année 1958, et de 2.360.000 tonnes pour les cinq premiers mois de 1959.

La production de gaz naturel, de son côté, progressait de 130 millions de mètres cubes en moyenne mensuelle. L'apparition de cette nouvelle source d'énergie n'explique pas entièrement la diminution des importations de combustibles minéraux solides qui est tombée de 892.000 tonnes (moyenne mensuelle), deuxième trimestre 1958, à 650.000 tonnes au cours des cinq premiers mois de 1959.

Comme la production de houille et de lignite n'a progressé que de 200.000 tonnes entre le début de l'année 1958 et le début de l'année 1959, cependant que les stocks sur le carreau des mines passaient de 6,7 millions de tonnes à 10,9 millions de tonnes en juin 1959, on ne peut donc expliquer la baisse de nos importations de combustibles minéraux solides que par le ralentissement de l'activité économique.

D) *Les gains structurels.*

On peut ranger sous cette rubrique, d'une part, les progrès à l'exportation qui ne sont pas explicables par des phénomènes passagers comme l'avantage de prix ou la conjoncture économique,

d'autre part, les économies d'importation et les progrès d'exportation résultant du développement de la production nationale. Ces gains n'étant donc pas de même nature pour les produits finis, la conquête des marchés extérieurs peut être considérée comme relativement plus fragile.

a) *La conquête de nouveaux marchés :*

Si l'on considère, sur une longue période, les mouvements de notre commerce extérieur, par exemple depuis 1950, on s'aperçoit que nos ventes sur les marchés étrangers se sont progressivement élevées et que les difficultés de notre balance commerciale n'ont pas été provoquées par des défaillances de nos exportations, mais par de brusques accroissements de nos importations. Le rétablissement des balances commerciales des autres pays européens et la fin inéluctable de l'aide américaine, rendaient absolument nécessaire l'équilibre de nos propres échanges extérieurs. C'est pourquoi les industriels français ont été, à partir de 1957, vigoureusement incités à exporter plus ; les résultats obtenus sont importants.

Le cas le plus connu est celui de l'automobile. Les exportations de ce secteur sont passées de 68 milliards en 1956 à 93 milliards en 1957, 139 milliards en 1958 et 109 milliards au premier semestre 1959. L'importance que ce poste revêt dans notre commerce extérieur mérite que l'on s'interroge sur l'évolution des prochains mois. Deux tendances devraient jouer en sens contraire, au cours du second semestre 1959. D'une part, la conquête des marchés extérieurs se poursuit avec l'implantation de nouveaux points de vente qui appellent un approvisionnement plus fourni, d'autre part, le caractère saisonnier du marché de l'automobile entraîne une baisse des achats au deuxième semestre dans la plupart des pays industriels. Il semble que, pour l'année 1959, on puisse retenir comme probable, l'hypothèse que le deuxième semestre 1959 sera, par rapport au premier, dans la même relation que le deuxième semestre 1958 le fut à l'égard du semestre précédent. En ce cas, l'exportation totale du poste « automobile » serait de 205 à 210 milliards. Toutefois, il s'agira là de sorties douanières qui ne rendront pas compte du ralentissement plus important des ventes effectives sur les marchés étrangers d'ici à la fin de l'année 1959.

La réussite de l'automobile et le poids que ces exportations ont acquis dans notre commerce extérieur font paraître minimes

les gains obtenus dans d'autres secteurs. Ceux-ci n'en sont pas moins significatifs de l'éveil à l'exportation de toute une série de branches industrielles dont on ne saurait trop se réjouir.

	1 ^{er} semestre.		
	1957	1958	1959
	(En milliards.)		
Les exportateurs de réfrigérateurs.....	0,3	0,6	2,3
Appareils électroménagers.....	0,6	1	1,7
Surfaces sensibles.....	1,8	2,1	2,5
Verre plat.....	2,5	3,4	4,6
Machines à statistiques.....	4,1	5,8	6,3
Papiers, cartons.....	4,4	4,9	5,8
Chocolat	0,08	0,3	2,5
Chaussures	0,8	1,3	1,6
Pneumatiques	5,2	5	6,9

b) *Le développement de la production nationale :*

Comme dans le secteur précédent, nous avons un poste très important et un grand nombre de postes significatifs. L'amélioration la plus considérable due au développement des productions nationales concerne évidemment l'énergie.

En 1959, l'économie d'importation due au développement du gaz naturel sera de l'ordre de 2.000.000 de tonnes d'équivalent charbon ; celle résultant de la production pétrolière devrait être sensiblement identique. Ces 4.000.000 de tonnes de combustibles minéraux solides dont l'importation a été rendue théoriquement inutile représentent une économie d'environ 45 à 50 milliards. L'augmentation prévue de la production de Lacq et du Sahara devrait, en 1960, tripler les gains obtenus en 1959, qu'il s'agisse d'économies d'importation ou de ventes de pétrole saharien à l'étranger. *Une amélioration de 150 milliards en 1960 et de 250 milliards en 1961 de notre balance commerciale peut donc être raisonnablement prévue.* Si ces gains sont maintenus en même temps que sont sauvegardés les progrès de nos ventes d'automobiles à l'étranger, ce sera en 1961, par rapport à 1957, une amélioration totale de 400 milliards qui aura été réalisée sur ces seuls deux postes. Un tel redressement fait plus que compenser les déficits commerciaux observés dans les années précédentes.

Des économies d'importation, voire des progrès à l'exportation, ont été réalisés dans toute une série de secteurs : le développement de la production d'aluminium a fait passer nos ventes de :

1,1 milliard au 1^{er} semestre 1957 à
2,6 milliards au 1^{er} semestre 1958 et à
6,5 milliards au 1^{er} semestre 1959.

La mise en route de nouvelles machines à grande capacité productrices de papier journal a fait tomber nos importations de ce secteur de 6,7 (1^{er} semestre 1958) à 1,9 (1^{er} semestre 1959). La meilleure utilisation de nos ressources forestières a fait passer nos importations de 11,7 (1^{er} semestre 1958) à 9,9 (1^{er} semestre 1959).

L'implantation d'une usine productrice de carbon-black a entraîné une chute d'importation de 2,9 (1^{er} semestre 1958) à 2,1 (1^{er} semestre 1959) et un léger progrès des exportations de 0,01 à 0,1. La production du caoutchouc butyl a fait baisser nos importations de caoutchouc synthétique à l'étranger dans une proportion difficile à déceler dans les statistiques douanières. L'exportation de ce produit n'a commencé qu'au mois de juin. Sur ces deux derniers postes, l'amélioration doit s'accroître en fonction de la mise en route progressive des unités de production.

La production de soufre à Lacq est reflétée par les baisses des importations (de 2,5 à 1,6).

Le cas des pâtes à papier est plus complexe. La production a progressé de 76.000 tonnes (moyenne mensuelle) à 88.000 tonnes, cependant que la consommation interne atteignait 130.000 tonnes (moyenne mensuelle) au cours des premiers mois de 1959 contre 116.000 tonnes (moyenne mensuelle) durant l'année 1958. La chute des importations (en moyenne mensuelle) 51.000 tonnes durant les premiers mois de 1959 contre 57.000 tonnes en 1958 s'explique principalement par un décalage d'achats. Les importateurs de pâtes à papier ont, en effet, été incités à la suite de la dévaluation à se tourner vers les producteurs de pâtes françaises et à différer leurs achats en attendant une baisse prévue des pâtes étrangères et surtout la suppression des droits de douane rétablis à la fin de l'année dernière.

Il convient de signaler que sur ce poste douanier figurent également les pâtes textiles dont l'importation baisse en raison de l'utilisation croissante des ressources nationales.

E. — *Les échanges agricoles.*

Dans ce domaine, la conjoncture est moins économique que météorologique. On ne s'étonnera donc pas que les mouvements observés sur ce poste ne puissent être rattachés à aucun des systèmes d'explication avancés jusqu'ici.

Ce poste a évolué de la manière suivante :

Le niveau des exportations agricoles est déterminé par deux postes principaux : les céréales et les boissons. Un troisième secteur : celui de la viande, serait, selon certains, appelé à un grand développement.

A l'importation, les récoltes de céréales et de vin, la production de viande et de fruits jouent un rôle déterminant sur le niveau des achats effectués à l'étranger. La mauvaise récolte de blé de 1958 a entraîné une détérioration importante des échanges :

	1 ^{er} semestre 1958.	1 ^{er} semestre 1959.
Importations	4,5	12,5
Exportations	30	8

soit, d'une année sur l'autre, une détérioration de l'ordre de 30 milliards.

La récolte de vin de 1958, médiocre mais non catastrophique comme celle de 1957, compense en partie les effets de la récolte de céréales :

	1 ^{er} semestre 1958.	1 ^{er} semestre 1959.
Importations	15,8	2,3
Exportations	33	31,5

soit une amélioration d'un semestre sur l'autre de 12 milliards.

La réduction des achats d'agrumes de 13,8 milliards (1^{er} semestre 1958) à 9,6 (1^{er} semestre 1959) s'explique par l'excellence de notre récolte de pommes de l'année dernière et la réserve des acheteurs français devant la dévaluation de la peseta.

La reconstitution lente de notre cheptel a permis une légère amélioration du bilan « Viandes ».

	1 ^{er} semestre 1958.	1 ^{er} semestre 1959.
Importations	9,9	9
Exportations	2,8	4,1

Pour le deuxième semestre 1959, il semble que nous devrions enregistrer par rapport au premier semestre 1959 les modifications suivantes :

- Les exportations de céréales progresseraient de 20 milliards.
- Les exportations de viande progresseraient de 2 milliards.
- Les exportations de boissons progresseraient de 6 milliards.
- Les importations de céréales baisseraient de 10 milliards.

En revanche :

- Les importations de beurre s'élèveraient de 12 milliards.
- Les importations de sucre s'élèveraient de 5 milliards.
- Les importations d'œufs s'élèveraient de 4 milliards.
- Les importations d'aliments pour le bétail de 4 milliards.

Le bilan serait au deuxième semestre 1959 très légèrement meilleur qu'au premier (de 15 milliards environ).

F. — *Quelle peut être l'évolution à court terme ?*

a) *Le taux de change :*

L'avantage résultant de la dévaluation tend naturellement à disparaître. Son extinction, déjà vérifiée dans certains secteurs, variera selon les différentes branches industrielles. Les hausses de salaires ayant été généralement limitées à 7 % et le coût de l'énergie s'étant élevé de moins de 10 %, l'avantage subsiste pour toutes les industries qui étaient compétitives avant décembre 1958.

Cette situation privilégiée de l'industrie française est évidemment liée à ce qui sera fait dans le domaine du prix de l'acier, de l'énergie et des salaires. Dans l'hypothèse moyenne d'une relative stabilité accompagnée d'un glissement légèrement plus fort que

dans les pays concurrents, on peut espérer que *l'adoption du taux de change actuel continuera à produire ses effets favorables durant le deuxième semestre 1959 et, dans le meilleur des cas, jusqu'à la fin de l'année 1960.*

b) *La conjoncture :*

Si l'on admet comme vraisemblable que le taux d'activité de l'économie française sera au mois de décembre prochain à l'indice 105 sur la base 100 en 1958, il paraît en résulter que les avantages découlant pour notre commerce extérieur de la reprise internationale et de la relative stagnation intérieure cesseront à cette date.

Les récentes enquêtes effectuées en France montrent en effet des signes de reprise plus vive et surtout plus rapide que prévu, de sorte que le décalage dont nous avons bénéficié à plein durant le quatrième trimestre 1958 et le premier semestre 1959 aura complètement disparu au début de l'année 1960. Nous absorberons plus de demi-produits, ce qui limitera nos exportations et accroîtra nos achats à l'étranger. Nous importerons plus de matières premières et de matériels d'équipement.

c) *Les gains structurels :*

On a vu que, précisément à partir du mois de janvier 1960, le développement de nos ressources nationales interviendra de manière décisive pour réduire nos importations d'énergie. Les stocks de charbon existant sur le carreau des mines, l'accroissement des productions de Lacq et du Sahara non seulement interdiront l'augmentation des importations d'énergie mais les diminueront dans une mesure variable avec le taux d'activité de l'économie.

Il ne semble pas qu'en 1960 les progrès des ventes d'automobiles puissent être sensiblement remises en cause mais aucune amélioration du bilan de ce secteur, déjà anormalement favorable, ne peut être raisonnablement espérée.

En conclusion, l'examen du commerce extérieur de la France durant les premiers mois de l'année 1959 révèle que l'équilibre a été obtenu grâce à la réunion de facteurs temporaires extrêmement favorables (conjoncture économique et dévaluation) conjugués avec le début du redressement durable de notre balance commerciale, dû au développement de notre production nationale d'énergie et aux efforts de nos exportateurs d'automobiles.

Au début de l'année 1958, on pouvait raisonnablement estimer que l'équilibre de nos échanges serait atteint en 1961 et qu'il fallait financer, par l'emprunt étranger ou le rapatriement des capitaux, les déficits probables des années 1959 et 1960.

Or, durant l'année 1959, l'équilibre est pratiquement atteint ; un certain creux peut apparaître au cours de l'année 1960 si la reprise économique entraînait d'importants achats de matières premières et d'équipement. La réduction de 12 % de nos importations durant les neuf premiers mois de 1959 par rapport aux neuf premiers mois de 1958 ne saurait être considérée, en effet, comme un facteur durable. Mais *il semble que, sous réserve du paiement en francs du pétrole saharien, notre balance commerciale ait amorcé son définitif redressement.* Au reste si la France entend participer à l'aide aux pays sous-développés, qui doit être demain l'œuvre commune des pays industriels, il est nécessaire de disposer d'une balance commerciale en excédent pour avoir une balance des paiements équilibrée.

2° LES SUBVENTIONS POUR L'EXPANSION ÉCONOMIQUE A L'ÉTRANGER

A) *Les Foires à l'étranger* (article 3 du chapitre 44-11).

Le crédit de 4.600.000 NF, inscrit au chapitre 41-11, article 3, sous la rubrique « Foires à l'étranger », représente les moyens financiers mis à la disposition du Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger qui constitue l'un des éléments fondamentaux de notre politique d'expansion économique.

Ce comité fait face, depuis plusieurs années, à un programme de plus en plus chargé, comportant, outre les foires internationales auxquelles la France participe traditionnellement, une ou plusieurs manifestations nationales dont les dernières ont revêtu une ampleur jamais égalée.

On peut raisonnablement penser que, dans la conjoncture actuelle, cet effort d'expansion devra être encore considérablement accru. Mais les crédits publics mis à la disposition de cet organisme ont été maintenus au même chiffre depuis trois ans, malgré les deux dernières dévaluations.

Si l'on compare les ressources dont disposent les organismes similaires étrangers, les moyens financiers du Comité paraissent très faibles et sans commune mesure avec l'importance des missions qui lui sont imparties.

Ce Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger (C. P. F. M. E. E.) créé en 1923 est une association privée à but non lucratif, régie par la loi de 1901 et placée sous la tutelle du Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

Aux termes d'une convention du 27 juin 1956, l'Etat confie au Comité la mission « d'organiser la participation officielle des commerçants, industriels, artisans et artistes français aux foires à l'étranger et à toutes autres manifestations internationales de caractère principalement industriel, agricole et commercial ».

Sans entrer dans le détail du fonctionnement de ce Comité et sur la façon dont sont arrêtés les programmes annuels, il est permis de préciser que, depuis trente-six ans, le Comité permanent apporte un soutien constant à l'expansion commerciale à l'étranger des entreprises françaises, sans négliger, bien entendu, l'aspect « prestige national ». Il n'a cessé d'accroître son activité et son audience tant en France qu'à l'étranger et de nombreux pays se sont inspirés de son exemple pour créer des organismes homologues.

Le rapport de M. Sanson, Rapporteur spécial du Budget des Affaires Economiques à l'Assemblée Nationale, passe en revue l'activité du Comité permanent en 1959 en donnant des renseignements intéressants et très complets sur chacune des manifestations ayant eu lieu à l'étranger et nous convions nos collègues à la lecture de ce document.

Pour 1960, le programme des participations officielles françaises aux foires et manifestations économiques à l'étranger est le suivant :

1. — Participations aux foires internationales :

Leipzig,
Johannesburg,
Milan,
Casablanca,
Barcelone (ou Valence),
New-York,
Sarrebuck,
Poznan,
Caboul,
Munich (foire produits alimentaires),
Salonique,
Tunis.

2. — Manifestations françaises :

Göteborg (exposition industrielle et commerciale),
Saison française en Grande-Bretagne (7 villes),
Bucarest (exposition technique spécialisée).

3. — Programme particulier en Amérique du Nord :

Participation à des foires et expositions régionales
(Philadelphie, Dallas, Montréal) ;
Participation à des expositions spécialisées.

B) *Le Centre National du Commerce extérieur (C. N. C. E.)*
(article 5 du chapitre 44-11).

L'activité de cet organisme, qui est à la fois service de documentation et d'études et organe de publicité collective à l'étranger, a été longuement développée dans le rapport de M. Sanson à l'Assemblée Nationale.

Votre Commission des Affaires Economiques et du Plan se borne à demander au Gouvernement d'informer le Sénat :

1° Sur les projets de réorganisation du C. N. C. E. dont il a été question récemment et sur les raisons qui ont conduit à limiter l'action régionale de cet organisme ;

2° Sur les raisons qui ont entraîné l'inscription au budget de 1960 pour cet organisme d'un crédit en apparence supérieur de 179.000 NF à celui de 1959, mais, en fait, inférieur de 126.000 NF par suite de la non-reconduction en 1960 du transfert de 305.000 NF effectué en 1959, de l'article 6 du chapitre 44-11 à l'article 5 : Centre national du commerce extérieur.

C) *Les garanties de prix* dont peuvent être assorties les opérations d'exportation et de prospection des marchés étrangers : chapitre 44-12.

Le crédit de ce chapitre est ramené de 320 millions NF en 1959 à 70 millions en 1960, soit une diminution de 250 millions NF.

La procédure de la garantie de prix a pour objet de couvrir les exportations françaises contre une hausse anormale des prix intérieurs par rapport à celle des prix mondiaux. La stabilité escomptée des prix, les mesures monétaires de décembre 1958 ainsi que les conditions d'octroi plus restrictives de cette garantie (la procédure ne pourrait être essentiellement engagée que pour les opérations dont les délais d'exécution sont d'au moins douze mois), ont permis de réduire les crédits nécessaires à ce chapitre qui sont principalement affectés à la liquidation des garanties délivrées avant le 1^{er} janvier 1959.

3° L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE ET LE RETOUR AU LIBRE ÉCHANGE MONDIAL

A) *L'accélération des étapes de mise en œuvre du Marché Commun.*

Le Traité de Rome avait prévu que la réalisation du Marché Commun s'étendrait sur une période de douze ans. Or, on assiste actuellement à une tentative d'accélération de la mise en œuvre du Marché Commun.

M. Wigny, Ministre des Affaires étrangères de Belgique, a proposé, au nom de ce pays, que le terme de la période transitoire soit ramené de 1970 à 1965, ce qui signifie notamment que dès 1965, les droits de douanes et les restrictions quantitatives devraient avoir été éliminés entre les Etats-membres, le tarif extérieur

commun intégralement mis en application, la politique agricole commune définitivement établie, la liberté instaurée entre les six pays pour la circulation des travailleurs et des capitaux.

D'autre part, M. Wormser vient de proposer au nom de la France :

— que l'abaissement des droits de douane entre les « Six » soit, le 30 juin 1960, de 20 % au lieu de 10 % ;

— qu'en corollaire, la mise en place du tarif extérieur commun soit accélérée, donc que les pays à bas tarif commencent à relever leur propre tarif à cette date au lieu du 31 décembre 1961.

Le plan français comporte encore, au 30 décembre 1961, un abaissement des droits de douane pouvant atteindre 10 % mais pas d'accélération de la première étape du traité au cours de laquelle doivent encore être établis la politique agricole commune et le droit d'établissement.

Rappelons que dans l'état actuel du Traité, les droits de douane entre les États membres de la Communauté économique européenne (C. E. E.) ont été abaissés de 10 % le 1^{er} janvier 1959, doivent être abaissés pour la deuxième fois de 10 % le 1^{er} juillet 1960 et ainsi de suite tous les 18 mois jusqu'en 1965 pour aboutir à une élimination complète en 1970.

La France demande, en somme, que la date du troisième abaissement des droits (31 décembre 1961) soit avancée de 18 mois et coïncide avec celle du deuxième abaissement (31 juillet 1960).

Quant au tarif extérieur commun qui doit être appliqué par les « Six » aux pays tiers, ce n'est que le 31 décembre 1961 que chacun des six devait combler 30 % de l'écart qui sépare son tarif de ce futur tarif extérieur. Or, ce dernier étant une moyenne produits par produits entre les tarifs élevés de la France et de l'Italie et les bas tarifs du Bénélux et de l'Allemagne, son instauration entraînera un relèvement des tarifs belges, hollandais et allemands, et un abaissement des tarifs italiens et français. La question est donc complexe et les organismes européens de l'Europe des « Six » multiplient leur activité.

B) *L'évolution vers le libre-échange international.*

Mais tandis que certaines mesures tendent à accélérer la mise en œuvre du Marché Commun, d'autres ont pour objet de développer le libre-échange international.

a) *Extension aux pays tiers de l'abaissement des tarifs douaniers prévus entre les « Six ».*

En premier lieu, le 3 décembre 1958, le Conseil des Ministres de la Communauté, sur proposition de la Commission Economique Européenne, a décidé d'étendre à tous les pays du G. A. T. T., sans contrepartie, la première réduction de droit de douane de 10 % qui ne devait s'appliquer, d'après le Traité, qu'aux six Etats membres. Il a également offert aux autres pays de l'O. E. C. E. de leur étendre le bénéfice du premier élargissement des contingents de 20 % sous réserve de réciprocité.

L'article 110 du Traité de Marché Commun avait précisé que les Etats membres « entendaient contribuer... au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions, aux échanges internationaux et à la réduction des barrières douanières ».

La Communauté doit donc pratiquer à l'égard des pays tiers une politique commerciale libérale qui permette de préserver la solidarité économique entre tous les membres de l'O. E. C. E. et tienne compte des intérêts des pays extérieurs européens, spécialement des pays producteurs de matières premières.

La décision précitée du 3 décembre 1958 a concrétisé les intentions libérales de la Communauté vis-à-vis du reste du monde. Elle a toutefois maintenu une différenciation entre les « Six » et les pays tiers en refusant à ces derniers de participer aux règles d'élargissement progressif des contingents faibles ou nuls portés pour chaque produit à 3 % au moins de la production nationale au 1^{er} janvier 1959. On a pensé, en effet, que les six pays ne peuvent

pas étendre automatiquement aux pays tiers tous les avantages qu'ils se sont consentis, car ces avantages sont la contrepartie des obligations du Traité de Rome, et l'institution d'un régime d'échanges plus favorable au profit des pays membres est la raison d'être du Marché Commun.

b) *Le mémorandum de la Commission Economique européenne.*

Aussi, prend-on connaissance avec une certaine perplexité des dispositions du mémorandum de la Commission Economique Européenne de septembre 1959, dit mémorandum Hallstein, qui sont essentiellement les suivantes :

— suppression totale des restrictions contingentaires dans le domaine industriel à l'égard du monde entier.

Il s'agirait, non seulement de renouveler au 31 décembre 1959 l'extension aux pays tiers de la réduction de restrictions quantitatives qui ne devait bénéficier initialement qu'aux « Six » Etats membres, mais encore d'étendre à tous les pays du monde le bénéfice de la règle des contingents faibles ou nuls (inférieurs à 3 % de la production nationale) qui constitue le privilège des seuls Etats membres. On aboutirait à la fusion, dans l'ensemble mondial, des contingents du Traité de Rome, à l'exclusion des produits en provenance des pays à bas salaire.

— extension aux pays tiers de la prochaine réduction tarifaire de 10 % qui ne doit bénéficier en principe qu'aux Etats membres ;

— nouvelle réduction importante des tarifs douaniers à l'égard du monde entier proposée par la Communauté, sous condition de réciprocité lors de la Conférence tarifaire multilatérale qui se déroulera, au G. A. T. T., en 1961.

Cependant le mémorandum prévoit que le renforcement de la Communauté est « la condition même de la possibilité, pour elle, de pratiquer une politique libérale envers le monde extérieur ». La Communauté déclarerait, en conséquence, que c'est dans cet esprit et dans ce but qu'elle prend des mesures en vue d'accélérer

son intégration, de raccourcir les étapes prévues par le Traité, de hâter l'élaboration de la politique commerciale commune et le renforcement de la solidarité monétaire.

c) Les déclarations de M. Pinay, Ministre des Finances et des Affaires économiques, à l'Assemblée Nationale.

Le 6 novembre 1959, lors de l'ouverture du débat sur le budget de 1960, M. Pinay a fait un certain nombre de déclarations qui vont dans le même sens que le mémorandum de la Commission économique européenne.

Après une déclaration de principe sur le libre échange :

« Le Gouvernement français, je veux le dire très simplement, mais très fermement, considère que l'intérêt de la France est de s'engager dans la voie de la libération du commerce international et de l'expansion mondiale des échanges. »

.....

Le Ministre des Finances évoque successivement :

— la suppression des contingentements industriels.

« La France est résolue à mettre fin, dans un délai qui ne devrait pas, en principe, dépasser deux ans, à toutes les restrictions quantitatives d'importation sur les produits industriels en provenance de l'Europe, comme de la zone dollar. »

.....

— l'abaissement général des tarifs douaniers.

« L'objectif que doivent s'assigner les nations commerçantes du monde libre est de réaliser au cours des prochaines années un abaissement général des droits de douane. Le Marché Commun pourrait envisager une certaine réduction de son tarif extérieur, dans toute la mesure, bien entendu, où tous les autres grands pays industriels s'y associeraient.

.....

— le rôle du Marché Commun.

« L'existence de la Communauté économique européenne me paraît un facteur déterminant dans le succès de la politique que je viens de définir. L'Europe devient un des « grands » du commerce mondial. La France est consciente de l'influence et de l'autorité dont le Marché commun disposera dans tous les domaines. Elle entend qu'il les mette au service du marché mondial.

.....

— la libération générale des échanges.

« Nous souhaitons que le Marché commun s'engage vers une libération générale des échanges plutôt que vers des arrangements particuliers qui, s'ils peuvent bénéficier aux pays participants, affecteraient défavorablement d'autres pays amis. »

c) Peut-on concilier l'intégration économique européenne et le retour au libre échange mondial ?

Les dispositions du mémorandum de la Commission économique européenne et les déclarations du Gouvernement français, notamment celles faites par M. Pinay à l'Assemblée Nationale, le 6 novembre 1959, sont favorables, d'une part, à l'abolition des contingents pour les produits industriels en provenance de l'Europe et de la zone dollar, d'autre part, à l'extension aux pays tiers sous réserve de réciprocité de la nouvelle réduction des tarifs douaniers qui doit être effectuée au sein du Marché Commun.

Par ailleurs, la Commission économique européenne comme le Gouvernement français estiment nécessaire de réaliser le Marché Commun plus vite qu'il n'était prévu. On peut se demander, cependant, s'il n'y a pas contradiction entre la poursuite du libre échange à l'échelle mondiale et l'intégration économique européenne.

Il faut concevoir, en effet, que la généralisation au profit de pays tiers, des abaissements de tarifs et des élargissements de contingents qui, selon le Traité de Rome, devaient jouer uniquement pour les relations commerciales entre les « Six », aboutirait, au-delà d'une certaine limite, à la disparition d'une pièce essentielle du Marché Commun, à savoir : l'Union douanière.

Certes, la Communauté économique européenne ne constitue pas seulement une union douanière. Elle suppose, en outre, que les « Six » Etats membres définissent une politique commune, notamment sur le plan commercial, agricole, dans le domaine des transports, et assurent la libre circulation des travailleurs et des capitaux, la liberté d'établissement et la libre prestation de services.

Mais, sans véritable union douanière, sera-t-il possible d'assurer la politique d'intégration économique et d'harmonisation, tant en ce qui concerne les charges salariales (égalité de rémunération

entre les travailleurs masculins et féminins, paiement des heures supplémentaires) que les charges sociales, les charges fiscales, les tarifs de transports et les tarifs bancaires, et la mise en œuvre de la politique commerciale et agricole commune qui constituent l'autre rouage fondamental du Traité de Rome.

Si la notion de zone préférentielle entre les « Six » était abandonnée, alors que le Marché Commun commence seulement à prendre corps, ne serait-il pas vain d'espérer que l'intégration économique européenne puisse se réaliser, et l'entreprise libérale dont la Communauté aurait contribué à assurer le départ ne risquerait-elle pas, en fin de compte, d'être profondément perturbée.

Sans doute, le problème ne se pose pas dans l'abstrait et le Gouvernement français est amené à tenir compte du point de vue tant de ses partenaires que de pays tiers.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan a toutefois jugé le problème assez grave pour demander au Gouvernement d'exposer au Sénat sa position sur la politique d'intégration économique européenne et plus précisément comment il entend concilier, à la fois, la réalisation de l'Union douanière prévue par le Traité de Rome, la mise en œuvre d'une politique économique commune aux « Six » et la poursuite d'un libre échange à l'échelle mondiale ? (1)

*

* *

Par ailleurs, votre Commission a noté qu'avait été paraphé à Stockholm un traité sur une association européenne de libre échange entre la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège, la Suède, l'Autriche, la Suisse et le Portugal.

(1) Cette question n'a été qu'effleurée par M. le Ministre des Affaires étrangères, le 17 novembre 1959, lors de la discussion de la question orale avec débat de M. Edouard Bonnefous sur la politique européenne du Gouvernement (J. O. Sénat du 18 novembre 1959, p. 998, 1^{re} colonne, *in fine*, et 2^e colonne).

Ainsi que le prouve le tableau ci-dessous, la plupart des pays de la « petite zone de libre échange » ont des échanges commerciaux beaucoup plus développés avec les pays du Marché Commun qu'avec leurs partenaires éventuels.

	SUPERFICIE (km ²)	POPULATION (millions d'habitants).	PRODUIT NATIONAL (par habitant, en dollars).	IMPORTA- TIONS		EXPORTA- TIONS	
				Origine.		Destination.	
				Z.L.E. (1)	M. C. (2)	Z.L.E.	M. C.
			P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.	
Grande-Bretagne	244	51,4	780	9,8	14,1	9,9	13,1
Danemark	43	4,4	750	39,5	36	39,6	31,7
Norvège	324	3,5	740	37,8	35,4	37,3	27,3
Suède	449	7,4	950	24,4	41,7	35	31
Autriche	84	7	370	11,2	54,2	10,4	49,5
Suisse	41	5,1	1.010	10,8	58,7	15,4	39,2
Portugal	92	8,9	200	21,5	39,2	17,2	24,8

Statistiques. — Population: 1957; produit national brut: moyenne 1952-1954; commerce extérieur: 1958.

(1) Zone de libre échange composée des sept pays ci-dessus énumérés.

(2) Marché commun: France, Allemagne, Italie et Bénélux

Par ailleurs, des différences fondamentales existent entre la structure de la « petite zone de libre échange » et celle du Marché Commun. Dans le premier cas, il y a libre échange des produits avec contrôle des origines mais sans tarif extérieur commun; dans le second cas, il y a union douanière.

Mais surtout les « Sept » estiment que la libération des échanges n'exige pas l'ajustement important des politiques économique et sociale des partenaires, alors que les « Six » ont accepté de mettre sur pied une politique commune dans les domaines économiques les plus importants.

Votre Commission désirerait savoir également quelle sera la position du Gouvernement français, membre du Marché Commun, à l'égard de la nouvelle association économique européenne créée à Stockholm.

IV. — Le Fonds d'encouragement à la production textile.

Dans le projet de Loi de finances pour 1960, figure un compte d'affectation spéciale dit « Fonds d'encouragement à la production textile » (article 74 du projet et comptes spéciaux du Trésor, page 46).

En effet, en exécution de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur les lois de finances, les opérations qui figuraient depuis 1954 au titre VIII du budget des affaires économiques (dépenses sur ressources affectées) sont reprises à partir de 1960 dans un compte d'affectation spéciale.

La dotation prévue de 54 millions NF (1) est en augmentation de 4 millions NF sur celle de 1959.

Les crédits de dépenses sont inscrits :

— au chapitre 1 ^{er} : versements aux producteurs de matières textiles, pour	35.000.000 NF
— au chapitre 2 : versement au Fonds de soutien des textiles des territoires d'Outre-Mer, pour	15.000.000 NF
— et au chapitre 5 : versement au budget général	4.000.000 NF

*
* *

Le Fonds d'encouragement à la production textile a été institué par la loi validée du 15 septembre 1943.

Il est alimenté par une taxe affectée qui frappe les ventes et importations de produits composés en tout ou majeure partie de fibres textiles.

(1) Voir en annexe l'utilisation des crédits de 1955 à 1959 (pages 53 à 55).

Les redevables de cette taxe sont les entreprises relevant de l'industrie textile et assujetties à la taxe à la valeur ajoutée.

Le taux de la taxe d'encouragement à la production textile est fixé à 0,70 % depuis le 1^{er} janvier 1959.

*
* *

Depuis plusieurs années, la situation du Fonds d'encouragement à la production textile se caractérise par une disproportion importante entre les ressources et les besoins reconnus justifiés.

Un tel état de choses a conduit le Comité de contrôle à émettre à plusieurs reprises le vœu qu'à défaut d'une augmentation du taux de la taxe d'encouragement, considérée comme inopportune en raison de ses incidences sur les prix de nombreux articles de consommation courante, le Gouvernement dégage sur d'autres sources de financement les crédits destinés à compléter en tant que de besoin les disponibilités du fonds textile.

Or, non seulement une solution de cette nature n'a pu intervenir, mais en outre le décret n° 59-177 du 17 janvier 1959 a ramené le taux de 0,75 % à 0,70 %.

Il apparaît, dès lors, indispensable de prévoir pour 1960 l'ouverture de crédits correspondant à la pleine utilisation du produit de cette taxe.

Des prévisions ne peuvent être faites en ce qui concerne ce produit que par référence aux rentrées effectivement constatées au cours de la pénultième et de l'antépénultième année.

En 1958, le produit de la taxe d'encouragement s'est élevé à 5.981 millions de francs.

Conformément au décret n° 59-866 du 20 juillet 1959 et à son arrêté d'application du même jour, un groupe d'études constitué auprès du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques devait étudier avant le 15 octobre dernier les modifications qu'il paraîtrait souhaitable d'apporter aux dispositions législatives ou réglementaires relatives au fonds d'encouragement à la production textile.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan *aimerait connaître les conclusions de ce groupe d'études.*

Par ailleurs, elle estime *anormal le prélèvement de 400 millions NF effectué par le budget général sur les ressources d'un fonds dont les recettes sont insuffisantes.*

Conclusion.

Sous le titre « Les Problèmes posés par le commerce extérieur de la France », M. Léon de Rosen vient de soumettre au Conseil économique et social un rapport qui a été adopté par la Section de l'Expansion économique extérieure.

Dans cet important document, M. de Rosen étudie le commerce extérieur français à la veille des réformes de fin 1958, puis pendant les sept premiers mois de cette année, le compare à ceux de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne de l'Ouest et consacre la dernière partie du rapport à de nombreuses suggestions destinées à développer les exportations par des actions dans les divers secteurs de l'activité économique.

« Il faut, souligne-t-il en conclusion, que le France se donne les moyens de la politique qu'elle veut mener à son terme, c'est-à-dire que, après s'être affranchie de sa dépendance financière vis-à-vis de l'extérieur, il faut qu'elle arrive à tirer de son commerce international les excédents qui, seuls, lui permettront de réaliser ses plus nobles ambitions. »

M. de Rosen écarte évidemment toute diminution des importations qui sont nécessaires à l'approvisionnement des industries et toute aide artificielle aux exportations qui serait incompatible avec nos engagements internationaux et ne constituerait qu'une « fausse solution ».

Il faut que les Français soient mis à même de produire mieux et de vendre mieux.

Pour cela, une série de mesures s'imposent, que l'on peut classer en trois catégories :

— *les mesures à prendre dans certains secteurs de la production : agriculture, surtout dans le sens de la réduction du coût*

de la distribution des produits agricoles (qui a absorbé, en 1957, 2.000 milliards, contre 3.000 milliards payés aux agriculteurs) ; biens d'équipement par des encouragements à la production nationale ; tourisme, par le développement des investissements ; sociétés d'ingénieurs-conseils (engineering), qui devraient prendre la même importance que dans les autres nations industrialisées.

— *une politique générale de l'exportation*, qui devrait se manifester notamment sur le plan de l'information, de l'éducation, de la propagande, dans le domaine des procédures qui devraient être simplifiées, dans celui des garanties de prix, de l'assurance-crédit à l'exportation, etc.

— *une politique générale de la productivité*, qui devrait encourager l'expansion du marché intérieur, la recherche scientifique et technique, les possibilités d'investissement, par une réduction du coût du crédit, l'adaptation de la législation sociale aux exigences de la production.

Toutes ces suggestions, sur les détails desquelles il n'est pas possible de s'étendre, méritent d'être étudiées avec soin par le Gouvernement. La plupart d'entre elle pourront, en effet, s'inscrire dans une action d'ensemble qui s'impose pour que la balance commerciale française reste durablement excédentaire.

*
* *

Sous réserve de ces observations et des réponses que le Gouvernement fera aux questions qu'elle lui a posées, notamment en ce qui concerne la réalisation du recensement industriel et la conciliation de la politique d'intégration économique européenne avec le retour au libre échange mondial, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose d'émettre un *avis favorable* à l'adoption du budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques.

ANNEXES

ANNEXE I

EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DE LA FRANCE

**I. — Evolution générale du commerce avec les pays étrangers (or industriel inclus)
en 1957, 1958 et 1959 (neuf premiers mois).**

	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	SOLDE
En millions de francs courants (1) :			
1957	1.233.736	1.728.136	— 494.400
1958	1.346.026	1.705.332	— 359.306
9 mois 1959.....	1.324.401	1.349.535	— 25.134
En millions de francs constants (2) :			
1957	1.654.000	2.339.000	— 685.000
1958	1.582.000	2.005.000	— 423.000
9 mois 1959.....	1.324.401	1.349.535	— 25.134
En millions de dollars U. S. A. (3) :			
1957	3.294	4.680	— 1.386
1958	3.201	4.065	— 864
9 mois 1959.....	2.682	2.733	— 51

(1) D'après la Direction générale des douanes.

(2) D'après les estimations de la D. R. E. E. (Direction des relations économiques extérieures).

(3) D'après les estimations de l'O. E. C. E.

II. — Evolution des principaux postes à l'exportation.

(En millions de francs.)

	FRANCS COURANTS			FRANCS CONSTANTS		
	1957.	1958.	9 mois 1959.	1957.	1958.	9 mois 1959.
Céréales et farines.....	63.438	37.704	13.701	83.154	44.302	13.701
Boissons	57.103	56.463	47.980	74.611	66.332	47.980
Produits minéraux.....	106.980	124.533	97.772	144.917	146.326	97.772
Produits chimiques et parachi- miques, matières plastiques, caoutchouc	118.847	137.225	131.180	156.915	161.239	131.180
Produits lainiers.....	96.713	80.789	82.015	131.997	94.927	82.015
Produits sidérurgiques.....	227.356	246.502	264.476	311.293	289.640	264.476
Machines et appareils, matériel électrique	107.250	142.594	131.154	142.543	167.548	131.154
Automobiles et cycles.....	73.526	117.642	161.698	86.393	138.229	161.698

III. — Evolution des principaux postes à l'importation.

(En millions de francs.)

	FRANCS COURANTS			FRANCS CONSTANTS		
	1957.	1958.	9 mois 1959.	1957.	1958.	9 mois 1959.
Produits agricoles et alimentaires, boissons, tabacs.....	201.439	215.670	173.804	270.681	253.412	173.804
Houille et coke.....	168.062	158.425	111.808	229.803	186.149	111.808
Pétrole et produits pétroliers....	275.209	284.528	231.567	377.312	334.320	231.567
Produits chimiques et parachi- miques, matières plastiques, caoutchouc	125.036	129.462	117.596	167.772	152.118	117.596
Matières premières textiles.....	224.520	178.551	128.971	305.764	209.797	128.971
Produits sidérurgiques.....	87.520	91.697	65.095	118.939	107.744	65.095
Métaux communs non ferreux...	70.765	80.475	63.735	95.388	94.558	63.735
Machines et appareils, construc- tion électrique.....	200.146	221.562	184.401	267.036	260.335	184.401

IV. — La balance commerciale de la France avec l'étranger
en 1959 (dix premiers mois).

(En milliards de francs.)

MOIS	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	EXCEDENT (+) ou déficit (-).	POURCENTAGE de couverture des importations par les exportations.
Janvier	143,6	114,2	- 29,4	80
Février	139,5	127,5	- 12	91
Mars	158,5	143,1	- 15,4	90
Avril	166,9	158,9	- 8	95
Mai	143,7	157,2	+ 13,5	109
Juin	165,2	170,1	+ 4,9	103
Juillet	152,5	154,5	+ 2	101
Août	133	144,5	+ 11,5	109
Septembre	146,7	154,5	+ 7,8	105
Octobre	177,2	187	+ 9,8	106
Total.....	1.526,8	1.511,5	- 15,3	

ANNEXE II

FONDS D'ENCOURAGEMENT A LA PRODUCTION TEXTILE

Subventions allouées de 1955 à 1959 (en francs).

Chapitres 84-01 et 84-02 du Budget des Affaires économiques.

BENEFICIAIRES	EXERCICE 1955.	1956.	1957.	1958.	1959.	NATURE ET OBJET de la subvention.
A. ENCOURAGEMENT DIRECT						
1. Organismes de recherches.						
Institut textile de France.....	272.000.000	320.000.000	340.000.000	470.000.000	340.000.000	Financement des dépenses de fonctionnement.
Institut de recherches du coton et des textiles exotiques.	355.000.000	355.000.000	385.000.000	410.000.000	12.000.000 (pour la partie des dépenses concernant l'Algérie).	Financement des dépenses de fonctionnement.
Centre de recherches de la bonneterie de Troyes.	100.000.000	45.000.000	48.000.000	30.000.000	35.000.000	Financement d'investissement.
Centre de recherches textiles de Mulhouse.	Néant.	29.000.000	29.000.000	20.000.000	25.000.000	Financement d'investissement.
Association technique pour la production et l'utilisation du lin (A. T. P. U. L.).	Néant.	Néant.	Néant.	Néant.	40.000.000	Poursuites des essais de l'A. T. P. U. L.

BENEFICIAIRES	EXERCICE 1955.	1956.	1957.	1958.	1959.	NATURE ET OBJET de la subvention.
<i>2. Action technique.</i>						
Comité national interprofessionnel de la laine.	99.000.000	127.000.000	180.000.000	200.000.000	190.000.000	Financement du programme d'amélioration de l'élevage ovin dans la métropole.
Association ovine algérienne.....	Néant.	138.000.000	138.000.000	Néant.	50.000.000	Poursuite du programme de développement de l'élevage ovin en Algérie.
Syndicat national Angora qualité.....	15.000.000	14.000.000	14.000.000	14.000.000	10.000.000	Financement du programme d'amélioration de la production du poil angora.
Organismes séricicoles.....	25.382.000	28.300.000	25.382.000	25.382.000	20.000.000	Recherches et actions techniques séricicoles.
Compagnie française pour le développement des fibres textiles (coton en A. O. F., au Togo, au Cameroun, au Maroc et à Madagascar).	230.000.000	258.500.000 (dont 14.000.000 pour le Maroc)	250.000.000	295.000.000	Néant.	Couverture des dépenses des services d'encadrement de propagande cotonnière et de seconde multiplication des semences de la C. F. D. T.
<i>3. Développement de productions nouvelles.</i>						
Coopérative des planteurs de genêt du Midi.	12.000.000	11.700.000	12.400.000	9.000.000	Néant.	Aide à la culture du genêt textile.

BENEFICIAIRES	EXERCICE 1955.	1956.	1957.	1958.	1959.	NATURE ET OBJET de la subvention.
<i>A. Action au stade des débouchés.</i>						
Haute couture parisienne.....	185.000.000	190.000.000	207.000.000	230.000.000	150.000.000	Aide aux maisons de haute couture parisienne.
Foires à l'étranger.....	40.000.000	39.000.000	42.000.000	70.000.000	50.000.000	Financement de la participation du textile français à des foires et expositions à l'étranger.
Fonds de propagande générale du textile.	70.000.000	85.000.000	110.000.000	120.000.000	120.000.000	Financement de programmes collectifs de propagande en faveur des industries du textile et de l'habillement.
B. SOUTIEN DE PRIX						
<i>1. Aide aux producteurs métropolitains.</i>						
Lin (liniculture, rouissage à terre, rouissage-teillage).	1.608.000.000 (campagne 51/55).	1.582.000.000 (campagne 55/56).	1.582.000.000 (campagne 56/57).	1.700.000.000 (campagne 57/58).	1.300.000.000 (campagne 58/59).	Octroi de primes au kg de matière produite et commercialisée.
Soie (sériciculture, grainage, filature).	178.000.000 (campagne 55/56).	174.000.000 (campagne 56/57).	174.000.000 (campagne 57/58).	169.000.000 (campagne 58/59).	100.000.000 (campagne 59/60).	Octroi de primes au kg de matière produite et commercialisée.

BENEFICIAIRES	EXERCICE 1955.	1956.	1957.	1958.	1959.	NATURE ET OBJET de la subvention.
Chanvre (culture et production de filasse).	80.000.000	84.000.000	74.000.000	77.000.000	60.000.000	Octroi de primes au kg de matière produite et commercialisée.
Fibranne (aide aux producteurs).....	87.000.000	180.000.000	450.000.000	275.000.000	48.000.000	Octroi de primes au kg de matière produite et commercialisée.
<i>2. Aide aux producteurs des territoires d'outre-mer.</i>	1.560.000.000	958.000.000	1.470.000.000	1.877.785.000	1.500.000.000	
(A compter de 1957, un versement forfaitaire est effectué au fonds de soutien des textiles d'outre-mer créé par le décret du 13 novembre 1956. Depuis 1958, les crédits affectés à ce fonds sont inscrits au chapitre 84-02 du budget des affaires économiques.)						
Fibres jutières.....	28.000.000	29.300.000				
Sisal	138.800.000	136.000.000				
Totaux	5.083.182.000	4.783.800.000	5.530.782.000	5.989.167.000	4.050.000.000	